

Coupe des Clubs BWBC

“DAMES”

RÈGLEMENT 2025

PARTICIPATION

ARTICLE 1.

La Coupe Provinciale des Clubs DAMES BWBC est ouverte à tous les clubs de la province Brabant Wallon Bruxelles Capitale.

ARTICLE 2.

Pour la saison en cours, la participation à la Coupe Provinciale des Clubs DAMES BWBC est obligatoire pour tous les clubs affiliés disposant d'au moins une équipe fédérale dames. Pour les autres clubs, la participation se fait sur base volontaire.

ARTICLE 3.

La participation des clubs au niveau provincial est régie par la réglementation propre à chaque province. Si sanction il y a, pour non-participation au niveau provincial, cette sanction sera imposée par la province.

COMPOSITION DES ÉQUIPES

ARTICLE 4.

Une équipe se compose de 6 joueuses et de 2 réserves. Un(e) capitaine ne peut donc aligner qu'un maximum de 8 joueuses par rencontre.

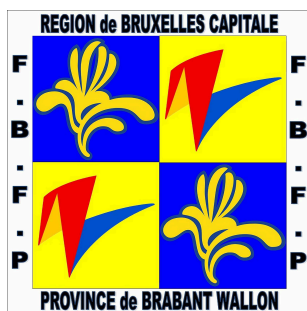
Interdiction de faire des changements pendant les tête à tête

Les changements sont autorisés entre les deuxièmes et ou troisièmes tours ainsi que pendant les parties. Toutefois un seul changement est autorisé par équipe.

Une dame participant à la Coupe Fédérale Dames ne peut participer à la Coupe Fédérale Messieurs/Mixte et inversement.

ARTICLE 5.

La composition d'équipe ne pourra comporter qu'un maximum de 3 joueuses non-résidentes (€) qui pourront éventuellement être alignées dans la même équipe.



Coupe des Clubs BWBC

“DAMES”

RÈGLEMENT 2025

ARTICLE 6.

L'équipe est placée sous l'autorité d'un(e) capitaine joueur ou non joueur qui complètera les feuilles de match et déposera les licences des joueurs à la table. Seuls les joueurs en possession de leur licence et dans la tenue de leur club (même couleur obligatoire) pourront participer à la rencontre.

Rappel : Rôle du Capitaine d'équipe repris sur la feuille de match

Il doit remplir la feuille de match, faire respecter le présent règlement et maintenir une bonne convivialité durant les rencontres. En aucun cas, il ne peut intervenir ni conseiller les joueurs ou joueuses sur des choix tactiques.

DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE

ARTICLE 7.

Lors de chaque tour, le premier à remplir la feuille de match doit être le capitaine de l'équipe visitée.

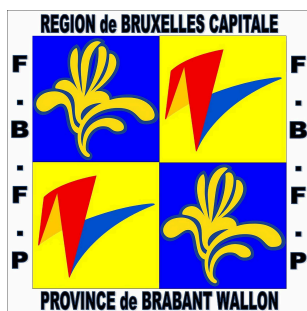
Une rencontre se déroule en respectant l'ordre suivant:

- 1^{er} tour
6 têtes-à-têtes
- 2^{ème} tour
3 doublettes
- 3^{ème} tour
2 triplettes

ARTICLE 8.

Les points sont attribués selon la répartition suivante :

- 2 points par victoire en tête-à-tête,
- 3 points par victoire en doublette
- 5 points par victoire en triplète.



Coupe des Clubs BWBC

“DAMES”

RÈGLEMENT 2025

Le total des points mis en jeu est donc de 31. Le club totalisant le plus de points à l'issue des 3 tours est déclaré vainqueur de la rencontre.

DÉROULEMENT DE LA COUPE DES DAMES

ARTICLE 9.

Les tirages au sort sont placés sous l'égide du comité sportif BWBC.

ARTICLE 10.

Les 4 clubs qualifiés en province BWBC participeront aux huitièmes de finale de la Coupe Fédérale.

Les clubs obligés de la Province BWBC sont tenus de participer à la compétition. Tout forfait ou non participation sera sanctionné par une amende de 250 €.

Les tours se déroulent sur un seul match et sur le terrain du club tiré en premier. Aucune protection lors du tirage (tirage intégral).

La date de ces rencontres est fixée d'autorité du BWBC. Toutefois les clubs désirant anticiper cette date pourront le faire s'il y a accord entre eux et si le responsable provincial de la Coupe en est informé suffisamment tôt et donne son accord.

CALENDRIER

ARTICLE 11.

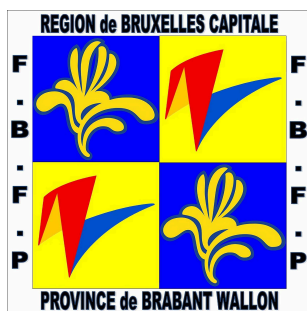
Premier tour : 19 octobre 2025 au plus tard - 14h00

Deuxième tour : 16 novembre 2025 au plus tard - 14h00

1/4 de Finale : 7 décembre 2025 au plus tard - 14h00

Journée Finale du A : Dimanche 11 janvier 2026 - 9h00

Journée Finale Consolante : Dimanche 15 Février 2026 - 9h00



Coupe des Clubs BWBC

“DAMES”

RÈGLEMENT 2025

DROITS D'INSCRIPTION ET PRIX

ARTICLE 12.

Aucun droit d'inscription n'est demandé. Aucun prix ne sera remis aux clubs participants. Toutefois, des coupes et trophées récompenseront les 4 clubs qualifiés pour la journée finale.

RESPONSABILITÉS

ARTICLE 13.

La Coupe des Clubs Provinciale est placée sous la responsabilité de la province BWBC qui désignera un arbitre pour chaque journée finale.

Elle se réserve le droit de désigner des arbitres pour les rencontres précédentes.

Elle se réserve également le droit d'effectuer des contrôles d'alcoolémie au cours de la compétition.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

ARTICLE 14.

Les résultats de toutes les rencontres seront communiqués par les clubs visités aux responsables de la compétition à l'issue de la rencontre et par email à :

resultats@petanque-bwbc.be

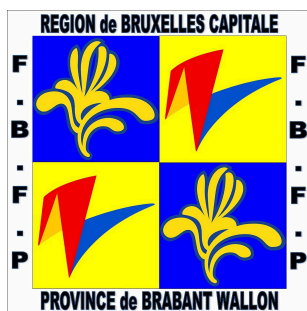
ARTICLE 15.

Les résultats seront diffusés sur le site Web de la Province BWBC. (<https://www.petanque-bwbc.be/>) et sur la page facebook de la fédération

SANCTIONS

ARTICLE 16.

Le non-respect du présent règlement entraînera la perte de la rencontre sur le score 0-31 ou 31-0.



Coupe des Clubs BWBC

“DAMES”

RÈGLEMENT 2025

ORGANISATION DE LA JOURNÉE FINALE

ARTICLE 17.

Le comité provincial BWBC se réserve le droit de désigner les lieux qui accueilleront les journées finales. Ceux-ci seront fixés sur terrain neutre.

ARTICLE 18.

L'organisateur de la journée finale prendra à sa charge les repas de midi pour les représentants de la Fédération ainsi que pour l'arbitre.

ARTICLE 19.

Horaire de la journée finale

- 08 heures 45 : Tirage au sort
- 09 heures : 1/2 finales
- 14 heures : Finale et petite finale (obligatoire)

Remise des prix à l'ensemble des participants à l'issue de la finale.

RESPONSABLES DE LA COMPÉTITION BWBC

DEMETS ERIC

☎ : 0494 92 69 88

✉ : comite@petanque-bwbc.be